

L'ANSOISIEN

Revue d'informations municipales

JANVIER 2021

**2021,
ANNÉE DE TOUS
LES CHANTIERS**



ÉDITO

Mes chers concitoyens,

La page de 2020 se tourne sans regret. À cause de la pandémie et de la crise sanitaire dont nous subissons toujours les effets, bien sûr. Mais aussi de la fermeture du pont du château qui, localement, aura encore accentué la pénibilité du quotidien.

2021 s'ouvre sous de biens meilleurs auspices, et pas seulement parce qu'il existe désormais un vaccin ou que la circulation sur la D 37 a enfin pu être partiellement rétablie. Cette nouvelle année verra en effet, dès le mois de janvier, la réalisation du boulevard des Platanes. Une rénovation complète qui rendra notre beau village encore plus accueillant !

2021 verra aussi l'amélioration de l'éclairage public et l'entrée en chantier du futur quartier du Colombier. Mais aussi l'aménagement du parc paysager du Coignet, qui suscite un réel enthousiasme et interpelle d'autres municipalités bien au-delà de notre seul département. Car oui, il y a urgence à repenser notre rapport à la nature. Raison pour laquelle nous

nous sommes également engagés dans une démarche de recensement et de valorisation des parcelles forestières de la commune.

Parce que la vie continue et ne s'arrêtera pas à ces seules réalisations, il nous faudra également persévérer à envisager un avenir meilleur. Et réfléchir ensemble, notamment, à l'aménagement du bâtiment désaffecté situé à l'extrémité du parking du Coignet.

2021 sera donc riche en réalisations et en nouveaux projets, menés dans le seul but de mieux vivre ensemble, en harmonie avec notre environnement. Toute l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année !

GÉRAUD DE SABRAN PONTEVÈS
Maire d'Ansouis



AU SOMMAIRE

de ce numéro

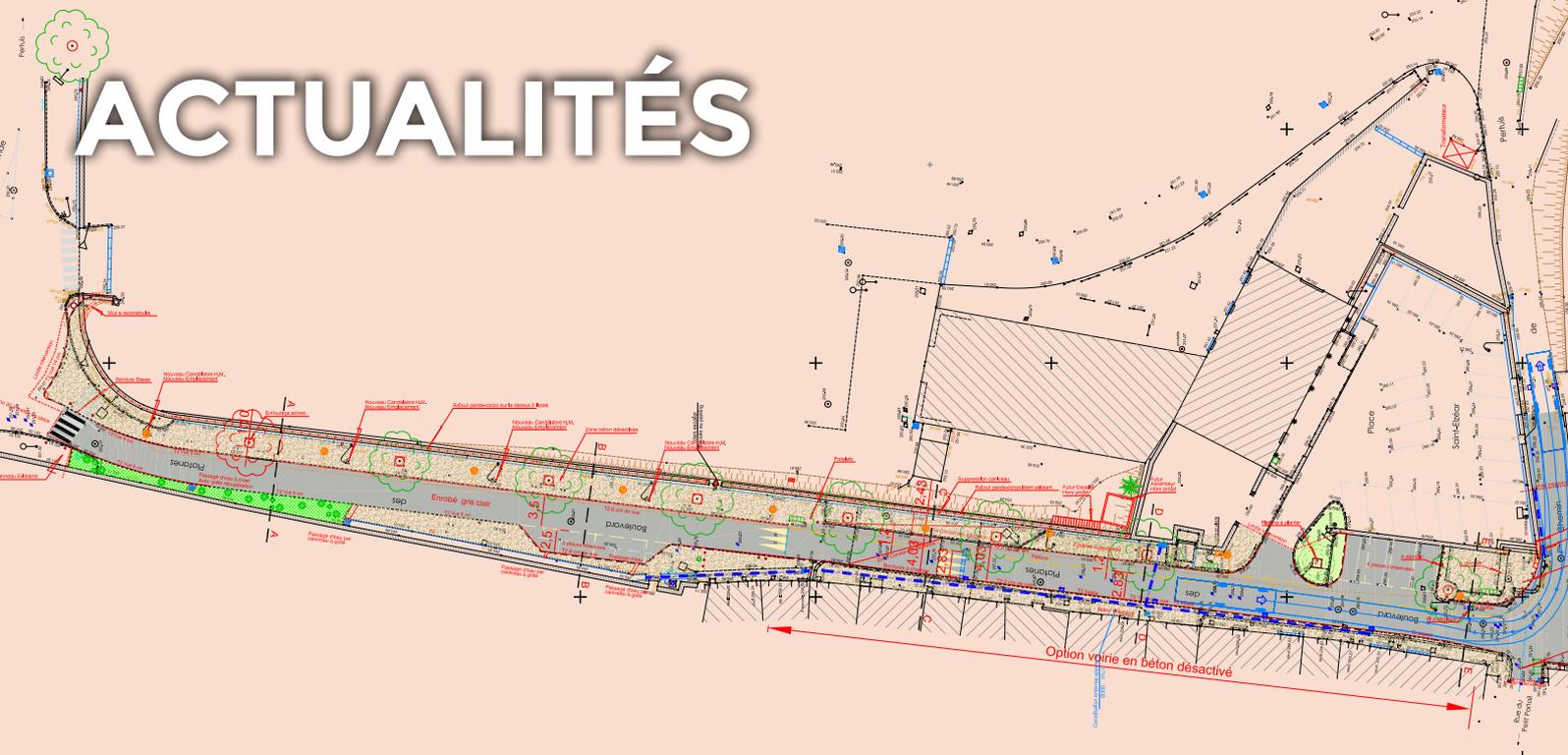
ÉDITO	2
ACTUALITES COMMUNALES	3
<i>Le réaménagement du boulevard des Platanes a débuté</i>	
ON EN PARLE	6
<i>Pourquoi une réouverture si tardive du pont du château ?</i>	
CONSEIL MUNICIPAL	8
<i>Ce qui a été débattu et décidé ces derniers mois</i>	

L'ANSOISIEN

Revue d'informations de la mairie d'Ansouis
Place St-Elzéar 84240 Ansouis
04 90 09 83 79
ansouisien@ansouis.fr
www.ansouis.fr

Directeur de la publication : Géraud de Sabran Pontevès
Responsable rédaction : Didier Bouard
Commission communication : Isabelle Marincola,
Juliet Schlunke et Christian Gros
Crédits photos : Didier Bouard (dont couverture)
et Ansouis Patrimoine.
Réalisation et conception graphique :
Mad Print
2769 G Chemin de St-Martin 84160 Cucuron
09 54 49 60 61

ACTUALITÉS



LES PLATANES REPRENENT POSSESSION DE LEUR BOULEVARD

Retardé par la crise sanitaire, le chantier du boulevard des Platanes a enfin pu commencer début janvier. Piétons et arbres centenaires pourront à terme se réapproprier cet espace, pensé comme une invitation à découvrir Ansouis à pied.

Absence de trottoir, omniprésence des voitures, bitume dégradé ; la principale voie d'accès au village était devenue indigne de son classement parmi les plus beaux de France. Aussi était-il devenu nécessaire de rénover cette artère, qui bientôt invitera les visiteurs à découvrir Ansouis non plus en voiture mais à pied. Deuxième phase du projet de revitalisation du cœur de village, commencé par la réalisation du parking du Coignet, l'emménagement du boulevard des Platanes va se caractériser par un premier changement majeur dans nos habitudes : une circulation montante à sens unique ! La descente se fera ensuite via le chemin de Pertuis, en tournant à gauche juste avant le bar – voire en continuant tout droit sur la place des Hôtes. L'angle sera élargi pour faciliter la giration des

camions, notamment de livraison ou des pompiers. Une modification de l'angle permettant l'accès au parking, en bas du boulevard, sera également réalisée afin de fluidifier le trafic dans le rond-point.

La largeur de la voie de circulation va être réduite à 3,50 m. Un goudron classique en partie basse laissera rapidement la place à un revêtement en béton désactivé, à même de donner la sensation d'un espace piétonnier et de faire ralentir les automobilistes. L'espace ainsi dégagé le long des arbres va donner naissance à un beau et large trottoir, également en béton désactivé. En raison du changement de hauteur du niveau du sol, une double lisse métallique va être ajoutée au muret existant par mesure de sécurité. Pourquoi une augmentation de hauteur ? Parce qu'aussi vieux et imposants soient-ils, ces platanes séculaires demeurent des arbres fragiles qui ne supporteraient pas que soient abimées leurs racines. L'entreprise Amourdedieu, en charge des travaux, a donc reçu pour consigne de les traiter avec d'innombrables précautions et de ne pas gratter la terre en surface. Dans toute la montée, seules 2 places de stationnement réservées aux livraisons vont être maintenues. Le message est clair : un vaste parking – gratuit – est à



La démolition a débuté dès le lundi 4 janvier. Les travaux devraient durer jusqu'à fin mars.

vosre disposition juste en-dessous. Face à l'épicerie Vival seront néanmoins préservées 4 autres places de stationnement à durée limitée, à côté desquelles sera planté un nouveau platane. Dans l'alignement de ceux existant, pour maintenir l'harmonie de leur espacement. Ajoutons que côté droit en partie basse du boulevard, face au trottoir, sera réalisé un espace vert d'une quarantaine de mètres-carrés.

Voilà pour les éléments les plus visibles de ce réaménagement, pensé par le cabinet K-ingénierie de Lourmarin. Sachant qu'il est également prévu de tirer une colonne d'eau à haut débit pour alimenter une borne à incendie, qui manque cruellement en haut du village. Les travaux devraient durer environ 90 jours, soit jusqu'à la fin mars. Si quelques difficultés de circulation sont à prévoir, tout a été fait pour limiter au maximum les désagréments, notamment aux commerçants. Le passage des piétons sera assuré

en continu et la route restera toujours plus ou moins carrossable pour permettre à minima les livraisons. Seule la phase de coulage du béton désactivé, vers fin février début mars, nécessitera une fermeture totale mais de courte durée.



Une réunion d'information des commerçants a été organisée le 9 décembre en mairie.

ENSEMBLE, SOUTENONS NOS COMMERCES

La communauté de communes Cotelub a pris en charge la création d'un site de vente en ligne baptisé Click and Cotelub. Totalement gratuit, il permet aux habitants de faire leurs courses sur internet auprès des commerçants du territoire. 100 % local, 100 % en ligne.



www.clickencotelub.fr

Les commerces dits "non indispensables" ont été obligés de tirer le rideau lors du 2ème confinement, et ceux restés ouverts ont néanmoins pu connaître une baisse de chiffre d'affaire. Beaucoup auraient aimé faire de la vente en ligne, mais cela est parfois compliqué et onéreux à mettre en place. Aussi Cotelub a-t-il lancé début décembre le site www.clickencotelub.fr.

Cette plateforme permet d'accéder à l'offre des commerçants du territoire en mode "click and collect". Le client compose son panier et réserve un créneau de retrait de commande. Il se rend ensuite chez le vendeur pour la retirer et la régler – en attendant la prochaine mise en place d'un service de paiement en ligne.

La plateforme réunit à ce jour près d'une quarantaine de commerçants. Elle est prête à accueillir gratuitement (!) tous les marchands de biens alimentaires comme non alimentaire, les producteurs et les artisans qui souhaitent mettre leurs produits à la vente en ligne. Plus de 700 y sont déjà référencés. Click en Cotelub se veut un outil de soutien à l'activité de nos commerces de proximité, durement impactée par la crise sanitaire, et répond aux nouveaux modes de consommation : le localisme en prime. Il a donc vocation à perdurer au-delà de la crise sanitaire en favorisant l'achat local à plus long terme.

À Ansois, l'Artelier et l'Atelier Éphémère ont déjà franchi le pas. Vous souhaitez y inscrire votre propre entreprise ? Une adresse : attractivite@cotelub.fr.

ANSOIS SOUS LA NEIGE

La neige se fait rare sur le Sud Luberon, mais cela n'a pas toujours été le cas. Les années 1980, notamment, ont connu des hivers froids et rigoureux durant lesquels Ansois s'est retrouvé couvert d'un beau manteau neigeux. Des moments magiques, un peu hors du temps, qu'une exposition de photos organisée par Lionel Guin, d'Ansois Patrimoine, vient nous rappeler.

À découvrir jusqu'à la fin février à la bibliothèque Mille-feuilles, parking de l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16:15 à 17:15, ainsi que les samedis de 10:15 à 12:15.



FETES DE FIN D'ANNEE



Comme tous les ans au début du mois de décembre, un grand et beau sapin de Noël a été installé sur la place St-Elzéar. Il a ensuite été minutieusement décoré par Claudine Amourdedieu-Ollier et le personnel du service technique, que nous tenons à remercier ici. Compte tenu des règles sanitaires, M. Franck Tourniaire, l'instituteur, n'est venu que plus tard y accrocher des cadeaux avec les enfants de sa classe. Mais le goûter habituellement offert par la municipalité n'a pu être organisé, de même qu'il n'a pas été possible de se rendre auprès des personnes

âgées de la commune vivant en maison de retraite pour leur apporter le colis de Noël de la mairie. Celui-ci a été remis à l'accueil et distribué par le personnel soignant de l'établissement.



Avec ses traditionnelles illuminations auxquelles s'ajoutaient cette année des couronnes lumineuses offertes aux commerçants et placées devant leurs magasins, même s'ils étaient malheureusement fermés, Ansois avait malgré tout un air de fête.

CÉRÉMONIE DU SOUVENIR

Les traditionnelles cérémonies du 11 novembre ont eu lieu alors que le pays était plongé dans un second confinement. C'est donc en comité restreint que l'association des anciens combattants a rendu hommage aux Ansoisiens tombés pour la France, en présence de M. le maire et de quelques membres du conseil municipal. Tous attachés à faire perdurer la mémoire, même en ces temps troublés.



LE RESTAURANT LA CLOSERIE RECOMPENSÉ

Soucieux de mettre en avant la diversité des métiers de la restauration, le Guide Michelin a tenu à valoriser les métiers de la salle dans son édition 2021. Parmi les 5 prix spéciaux attribués, Delphine Alemany, du restaurant La Closerie, une étoile à ce même guide, s'est vue remettre celui de l'accueil et du service. Bravo à elle !

PERMANENCES DE LA GENDARMERIE

Les gendarmes vous accueillent et vous renseignent en mairie aux dates suivantes, de 9h à 11h sans rendez-vous :

- Mardi 9 février
- Vendredi 26 mars

TAXE DE SEJOUR, MODE D'EMPLOI

Région attractive par excellence, le Pays-d'Aigues compte de nombreux hébergements de tourisme non classés. Toute location implique la perception d'une taxe de séjour dont le montant doit être affiché dans l'établissement, puis reversé à la communauté de communes Cotelub. Son montant, proportionnel, est de 5 % du prix de la nuitée par personne majeure (plafonné à 2,30 €). Ce tarif est ensuite majoré de 10 % au titre de la taxe additionnelle départementale. Tous les hébergements sont concernés dès lors que le séjour se fait à titre onéreux : que vous soyez professionnel ou non, même s'il s'agit de votre résidence principale. La taxe doit être perçue au moment du séjour, avant le départ des personnes hébergées. Si vous passez par un opérateur numérique, il est de votre responsabilité de vous assurer que la plateforme de paiement collecte bien la taxe de séjour pour votre compte et en reverse le produit à la collectivité.



Pour en savoir plus et effectuer vos déclarations, un seul site : <https://cotelub.taxesejour.fr>

ÉTAT CIVIL

Décès

- Mme Ginette ADRIAN le 26 octobre 2020
- M. Raymond SOLLIERS le 31 décembre 2020
- M. Wayne ROWE le 1er janvier 2021

ON EN PARLE ...

PONT DU CHÂTEAU : POURQUOI UNE RÉOUVERTURE SI TARDIVE ?



Il aura fallu plus de 3 mois pour rétablir la circulation sous le pont du château. Et encore, seulement partiellement... Si ce délai a pu paraître interminable aux usagers, il a pourtant pu être raccourci grâce à la mobilisation de la municipalité et des services de l'État. Retour sur des démarches entamées non pas depuis quelques semaines, mais depuis plusieurs années !

Rappel des faits. Le 14 août dernier au petit matin, un camion-benne à ordures ménagères de la communauté de communes Cotelub est venu heurter, avec son bras de levage mal replié, la clé de voute du pont du château d'Ansois. Si cet événement a déclenché la fermeture de la route pour raison de sécurité, il n'a fait que fragiliser encore un peu plus un édifice déjà identifié comme nécessitant une importante rénovation. En effet, ce pont privé était déjà frappé d'un arrêté de péril imminent depuis le 17 juillet ! Avant même que survienne l'accident, donc. Mieux encore, le propriétaire de l'ouvrage, la SCI Frederika, devait entamer des travaux de mise en sécurité avant la fin août. Travaux aussitôt remis en cause dans l'hypothèse où ils pourraient, du coup, être pris en charge par l'assurance de Cotelub. En pratique, l'apparition de désordres architecturaux a été constatée par le service des routes du Conseil départemental dès l'automne 2013. Une nouvelle dégradation enregistrée 5 ans plus tard, à l'automne

2018, a fait l'objet d'un signalement à la SCI Frederika. Sans réponse ni intervention de sa part. Puis les choses se sont vraiment accélérées au printemps 2020 après une dégradation constatée de l'ouvrage. L'urgence d'entreprendre des travaux s'est alors imposée à tous. Sauf, visiblement, à ceux qui allaient devoir en assumer la charge financière...

Afin que chacun puisse juger du sérieux et de la célérité avec lesquels la commune a suivi et traité cette affaire, les principaux événements et échanges ont été rapportés ici-même. Seule l'intervention de la justice est parvenue à contraindre les propriétaires du pont à assumer leurs obligations. Certains de nos concitoyens, excédés par la fermeture de la route voire par les pertes financières qu'elle a causé à leur entreprise, nous ont demandé pourquoi les services de l'État n'ont pas directement agi pour sécuriser l'édifice. La réponse est simple : la propriété étant un droit inviolable et sacré, il n'est pas possible d'intervenir sur le bien d'autrui sans

son accord ou – justement – une décision de justice. Le montant des travaux restant bien entendu à la charge du propriétaire.

Le chantier de mise en sécurité du pont a finalement été achevé le 20 novembre, et la circulation a pu être rétablie dans la foulée. Mais seulement partiellement, puisqu'un dispositif de cintrage de la voûte réduit désormais la hauteur de passage à 2 m. Seuls les véhicules légers peuvent emprunter ce passage rétréci et limité à 10 km/h sur quelques dizaines de mètres. Faute de trottoir permettant de sécuriser l'accès des piétons, ceux-ci doivent continuer à contourner les lieux par le village. Seule une réfection totale de l'édifice permettra, à terme, une réouverture totale de la route qu'il enjambe. La mairie reste mobilisée et active.



CHRONOLOGIE

30 septembre 2013

Le Conseil départemental de Vaucluse fait parvenir à la mairie d'Ansois la copie d'un rapport constatant l'évolution défavorable du pont du château au cours des dernières années. Il est préconisé un recentrage de la route et la mise en place d'un alternat de circulation (un seul véhicule à la fois).

15 octobre 2018

Courrier de la mairie au Conseil départemental pour signaler des désordres constatés sur le pont.

21 novembre 2018

Le Conseil départemental écrit à la SCI Frederika, propriétaire de l'ouvrage, sans obtenir de réponse.

18 mai 2020

Courrier de la mairie au Conseil départemental pour l'informer des dégradations à nouveau constatées.

12 juin 2020

Le Conseil départemental demande à la mairie et au service des routes de préparer un arrêté de déviation pour les poids-lourds de plus de 3,5 t.

22 juin

Arrêté permanent portant réglementation de la circulation sur cette section de la D 37.

3 juillet

Courrier de la mairie au tribunal administratif de Nîmes pour demander l'ouverture d'une procédure de péril imminent. Le tribunal rend aussitôt une ordonnance désignant un expert, M. Barni, pour procéder aux constatations, établir s'il existe un risque et déterminer les mesures à prendre.

Courrier de la mairie à la SCI Frederika pour l'informer de la procédure et lui demander d'entreprendre des travaux sans attendre.

9 juillet

L'expert transmet son rapport à la SCI et à la commune : il existe bien un danger grave et imminent.

17 juillet

L'arrêté de péril imminent est notifié à la SCI, qui est mise en demeure de réaliser les mesures provisoires d'urgence déterminées par l'expert.

6 août

La commune assigne en référé d'heure à heure la SCI. Résultat immédiat : celle-ci transmet un devis accepté de la société Detry & Fils en date de la veille. Elle promet

de communiquer rapidement le délai de réalisation. La procédure judiciaire est abandonnée.

10 août

La SCI adresse à la commune la copie d'un courrier à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), lui demandant son accord sur le devis de Detry et la confirmation de l'obligation de réaliser les travaux avant la dernière semaine d'août.

14 août

La SCI fait état de l'accident avec le camion de Cotelub et évoque la possible remise en cause du devis de Detry. Les experts des assurances sont sollicités.

Du 20 août à mi-septembre

La SCI est d'abord rappelée à son obligation d'engager les travaux prévus avant la fin août. Le devis initial de Detry est refusé pour des raisons techniques, s'ensuivent de multiples échanges qui n'aboutissent jamais.

25 septembre

Après réunion d'experts l'avant-veille, la SCI informe de l'entrée en lice d'une nouvelle entreprise ; les Compagnons du Barroux.

7 octobre

La SCI communique un devis partiellement accepté des Compagnons du Barroux. Seule la mise en sécurité est sollicitée, sans engagement sur la réfection intégrale de l'ouvrage.

13 octobre

Échanges entre la mairie et les Compagnons du Barroux pour connaître le planning des travaux et fixer une date de réouverture de la route.

Le lendemain, réunion sur site : un planning est annoncé sous 48 h.

19 octobre

Sans nouvelles, la mairie menace d'une reprise des actions en justice.

Rencontre le même jour avec la sous-préfète d'Apt, qui conseille à la commune de se rapprocher du Conseil départemental afin qu'il se joigne à cette action visant à se substituer aux propriétaires du pont pour lancer les travaux. Ceux-ci restent à leur charge financière.

20 octobre

Après plusieurs échanges entre la SCI et la commune, la société Girard est sollicitée. Les travaux de mise en sécurité sont enfin lancés.

20 novembre

Le chantier est terminé et la circulation partiellement rétablie.

CONSEIL MUNICIPAL

Ce qu'il faut principalement retenir des derniers conseils municipaux. Les comptes rendus complets sont consultables sur les panneaux d'affichage de la commune, en mairie, ainsi que sur le site www.ansouis.fr à la rubrique Documents.

- REUNION DU 24 SEPTEMBRE -

Urbanisme

Bergues – Chemin de la Barricade – Porte de garage – Déclaration préalable du 21/07 | Martin – Quartier Pierre Feu – Transfert de permis accordé le 05/08 | Pignatta – RD 135 – Piscine et abri – Déclaration préalable du 05/08 | Smith – Quartier Peigus – Garage – Permis accordé le 10/08 Delatour – Chemin de Soulerly – Réaménagement de maison – Permis accordé le 18/08 | Schweizer – Chemin du Praderet – Extension de piscine – Déclaration préalable du 18/08

Désignations

Géraud de Sabran Pontevès (titulaire) et Patrice Capeau (suppléant) sont chargés de représenter la commune auprès du Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière (SMDVF). Gilles Pons (titulaire) et Thierry Florès (suppléant) s'occuperont eux du Syndicat d'électrification vauclusien (SEV). Géraud de Sabran Pontevès et Mickaël Cavalier assisteront aux assemblées de la Société publique locale Territoire 84. Gilles Pons et Denis Verkin sont nommés délégués de la commission municipale Accessibilité et sécurité. Enfin Mickaël Cavalier est volontaire pour assurer la mission de Correspondant défense auprès du délégué militaire du Vaucluse.

Colis de Noël

Chaque année au mois de décembre, la commune offre un colis alimentaire aux Ansouisiens âgés de plus de 70 ans. Sa valeur est portée à 20 € pour une personne seule et 26 € pour un couple.

Badges d'accès

Afin de limiter la circulation et le stationnement des non-résidents dans le cœur du village, Ansouis s'est équipé voilà plusieurs années de bornes escamotables. Celle implantée rue du Petit portail vient d'être changée après plusieurs semaines de dysfonctionnement, ce qui nécessite de remplacer les badges d'accès. Chaque résident ou commerçant s'en verra attribué gratuitement un ou deux selon la composition du foyer ou la taille de l'entreprise. Le montant du renouvellement en cas de perte, de vol, de destruction ou de non restitution est fixé à 200 €. Ce tarif s'applique aux badges des 2 bornes en service.



Subvention exceptionnelle

En raison des mesures sanitaires en cours et de la fermeture du pont du château (difficultés de circulation, limitation du stationnement), la bibliothèque Mille feuilles a été contrainte d'annuler son vide-grenier, ce qui a entraîné des pertes financières. Une subvention exceptionnelle de 2 000 € lui est accordée pour équilibrer ses comptes et renouveler les livres.

Acquisition de parcelles

Dans le cadre de l'aménagement du Colombier, la commune rachète à M. Bernard Kelly de 2 parcelles d'une superficie totale de 837 m² pour un montant de 160 000 €.

Agrandissement du cimetière

Depuis l'an dernier plus aucun caveau n'est disponible au cimetière, qu'il est donc nécessaire d'agrandir. La création de 9 caveaux de 3 places se chiffre à 45 094 € TTC, plus 5 156 € TTC de frais d'honoraires. Des subventions vont être sollicitées.

Commerces de proximité

Dans le cadre d'un plan d'action et de soutien en faveur de l'économie locale, la communauté de communes Cotelub propose de signer une lettre d'engagement mettant en œuvre 2 mesures fortes : la mise en place du droit de préemption urbain pour les locaux commerciaux, ainsi l'interdiction de changement de destination des biens commerciaux sur des secteurs préalablement déterminés.

Points divers

Rentrée financière importante pour la commune, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2020 s'élève à 51 954 €. Elle était de 101 291 € en 2015, soit une baisse de 49 % en 5 ans.

Face au coût d'entretien des rivières, la taxe Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) verra l'an prochain son taux doubler.

Le projet d'aménagement de la Bonde suit son cours avec la réalisation d'un parking de 200 places. Tout stationnement sauvage en bordure de route sera interdit.

L'idée d'organiser un goûter pour les personnes âgées a été abandonnée à cause de la Covid. Il est rappelé aux associations qu'elles sont responsables de la désinfection de la salle (sanitaires compris) et de son aération après usage. Certaines activités ont repris avec autorisation préfectorale, mais les mesures évoluent presque tous les jours.

Il a été rappelé aux camions installés sur le parking de la cave

coopérative, qui sont ceux d'ouvriers agricoles venus pour les vendanges, qu'ils ne peuvent pas y rester plus de 72 h.

Cet été le Comité communal des feux de forêt (CCFF) n'est intervenu que sur un feu, début septembre, qui a vite été éteint après avoir endommagé 5 000 m² de vignes.

La saison estivale a connu une affluence extraordinaire. Essentiellement des Français, un peu de Belges mais peu d'étrangers dans l'ensemble. Tous ont apprécié le village, ne regrettant que la trop forte présence de voitures et les nuisances sonores de 2-roues.

Suite aux pluies diluviennes du 1er décembre 2019, Ansois a reçu le Centre d'études et d'expertise sur les risques,

l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) pour constater et évaluer les dégâts. Plusieurs sites ont été visités : parking rue de France, chemin de Fontvieille... L'état de catastrophe naturelle devrait être reconnu au titre des glissements de terrain fin 2020, début 2021.

Au regard de la situation sanitaire et de la fermeture de la départementale sous le pont du château, l'édition 2020 des Botanilles est définitivement annulée.

Mme Dominique Santoni a été élu présidente du Parc du Luberon. 8,9 millions d'euros vont être investis dans le château de Buoux afin de l'ouvrir au public, en faire un centre d'interprétation des terroirs, un lieu de séminaires avec hôtellerie. La Région se propose d'investir 2 millions d'euros.

- REUNION DU 22 OCTOBRE -

Une minute de silence a été respectée en hommage à M. Samuel Paty, qui a perdu la vie pour défendre la liberté d'expression. Un bouleversant hommage lui a également été rendu devant le collège de La Tour-d'Aigues Il est envisagé d'apposer une plaque commémorative à l'entrée de l'école, sur un modèle identique dans toutes les communes de Cotelub.

Urbanisme

Bouard – Rue de France – Maison de village – Permis accordé le 23/09 | Ferrando – Chemin du Praderet – Extension d'habitation et abri voiture – Permis accordé le 06/10 | Borhinger – Quartier Precoutaou – Piscine – Déclaration préalable du 06/10

Modification du Plan local d'urbanisme

La commune a engagé une procédure de modification du PLU sous forme simplifiée afin d'augmenter légèrement la hauteur maximale du bâti au sein du futur quartier du Colombier : 7,5 m à l'égout des toitures et 9 m au faitage. Mis à disposition du public du 03 août au 18 septembre, le dossier a été consulté par plusieurs personnes. A été mentionnée une remarque portant sur la limitation à 2 niveaux introduite dans le règlement, qui contraint la forme urbaine et risque de nuire à la qualité architecturale des constructions. Ce point apparaît pertinent au regard notamment de la topographie particulière du site. La limitation a donc été supprimée mais l'objectif n'étant pas d'augmenter les droits à construire sur la zone, un coefficient d'emprise au sol de 70 % a été introduit. Comme en 2014 puis 2017, la commune a par ailleurs réitéré son choix de ne pas transférer la compétence PLU à Cotelub.

Décisions du maire

Attribution du marché d'extension du cimetière à l'entreprise Fruchart Farina Bâtiments. A cette occasion a de nouveau été évoqué le décès de Mme Sarlin, qui a laissé l'usage du jardin autour de la chapelle du même nom. Pourront y être ériger des sépultures sobres, sans pierres tombales, uniquement avec des stèles verticales pour un cimetière paysager.

Attribution du marché d'aménagement du boulevard à l'entreprise Amourdedieu pour un montant de 205 000 € HT. Les travaux seront engagés après la réouverture à la circulation du pont du château.

Ces deux dossiers sont subventionnés à hauteur de 70 %.

Aménagement paysager du Coignet

La commission urbanisme du 07 octobre, à laquelle tous les membres du conseil étaient conviés, a mis en exergue

3 objectifs : une liaison piétonne entre le village et l'école, un élément hydraulique et un verger conservatoire. De nombreuses idées ont été exprimées, notamment autour d'un espace de convivialité et de rencontre (Botanilles, procession des bustes de Saint Elzéar et Sainte Delphine comme autrefois), un parcours de santé, des tonnelles...

Il y a volonté de porter l'excellence grâce à la création d'un Jardin remarquable, qui sera placé de facto sous la protection de la Direction régionale de l'action culturelle. Cette procédure donnera à la commune la possibilité d'obtenir des subventions. Une exposition publique sera organisée pour faire découvrir les grandes tendances du projet et recueillir l'avis de la population.

Points divers

L'école accueille 96 enfants, soit 3 de plus que l'an passé. Les parents ne peuvent y entrer en raison des mesures sanitaires. Les déplacements à la piscine de Pertuis, dans le cadre de l'enseignement obligatoire de la natation, restent à ce jour programmés. L'intervenant musique continue lui aussi à assurer ses séances. Loto et goûter de Noël sont en revanche annulés. Le carnaval est prévu le 19 mars 2021, la kermesse le 25 juin. Les enfants seront appelés à participer à l'élaboration du projet du parc du Coignet.

M. Capeau a suivi en visioconférence de très bonnes formations sur la gestion forestière, dédiées aux élus de la région. Une vingtaine de communes seulement étaient présentes ; peu s'intéressent au sujet mais Ansois reste convaincue qu'il est nécessaire de se réapproprier l'espace naturel. D'ici janvier 2021, il sera procédé au recensement des parcelles forestières en vue d'une acquisition.

Il n'y a pour l'heure aucun cas grave de Covid sur la commune, malgré une très nette progression de la contamination dans la région.

Un espace VTT Provence Luberon Lure vient d'y être inauguré au château de l'environnement de Buoux. La révision de la charte "Luberon 2039" du Parc durera jusqu'en 2024. Une consultation des élus et des habitants est prévue avec 6 grands thèmes abordés : la mobilité, l'aménagement, le cadre de vie, l'agriculture, l'éducation, l'économie durable et de proximité.

Se pose la question de savoir si Ansois souhaite adhérer au Programme alimentaire territorial (PAT), basé sur une démarche de réflexion, d'échange et d'expérimentation impliquant l'ensemble des acteurs agricoles du territoire. Le

but étant de créer de nouveaux circuits d'alimentation, de la production à la consommation.

La Société publique locale Durance Pays d'Aigues regroupe les domaines de l'action sociale, de l'enfance, de la jeunesse et des services à la personne. Dès janvier 2021, elle va d'abord gérer les crèches de Mirabeau, Villelaure et Cadenet. Elle devrait à terme englober toutes les autres du territoire pour en harmoniser la gestion. Ansois ne fait pas partie de la SPL car elle ne possède pas de crèche. Il est cependant possible d'y adhérer.

Malgré l'enfouissement des réseaux aériens route de Pertuis, section comprise entre La Tinette et la VC4 des Fortunes, des câbles téléphoniques restent en place. Ils seront déposés dès que la fibre optique aura été déroulée dans les fourreaux souterrains prévus à cet effet. Dans le quartier de la Platane, les réseaux ont été enfouis et modernisés. Au parking du Coignet, l'installation des luminaires est en cours. Il est prévu en 2021 de moderniser le haut du village avec la mise en place de lampes LED économes en énergie, ainsi que la continuation de l'éclairage public sur les routes de Lourmarin et de Cucuron.

- REUNION DU 24 NOVEMBRE -

Urbanisme

Aimar – Chemin de Coste Eguières – Hangar agricole – Permis accordé le 03/11 | Mattei – Chemin du Praderet – Transformation et création de garages, extension d'habitation et abri piscine – Permis accordé le 16/11 | Etienne – Chemin du Praderet – Portail – Déclaration préalable du 16/11

Décisions administratives

Le tableau des effectifs est modifié suite à l'avancement de grade d'un agent, adjoint technique territorial au service scolaire.

Le projet de règlement intérieur du conseil municipal pour le mandat 2020-2026 a été adopté. Il avait été préalablement été transmis aux élus et modifié pour tenir compte de leurs observations.

Enfin le projet de révision allégée du PLU, lancé pour permettre le développement d'une activité de ferronnerie existante secteur Pierrefeu (création d'un bâtiment de 120 m² à proximité des locaux actuels) a été arrêté. La délibération fait l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois et le dossier est tenu à disposition du public.

Décisions du maire

Une demande de subvention de 3 600 € HT a été faite auprès de la Région pour l'acquisition de tablettes destinées aux élus. Ce matériel sera propriété de la commune et devra être restitué en fin du mandat. Une demande de subvention a également été déposée auprès de Cotelub concernant l'affermissement de la tranche optionnelle du marché d'installation de climatisation. Enfin concernant l'aménagement du parc du Coignet, une indemnité de 3 000 € HT, prévue dans le règlement de consultation du concours, a été versée aux 2 candidats non retenus.

Irrigation

La commune a été avertie début novembre par la Société du canal de Provence du démarrage des travaux relatifs à la création des réseaux de desserte d'Ansois, Vaugines et Cucuron. Ils se dérouleront sur une période de 7 mois. Une première tranche de 5 km au quartier Soulière sera achevée dès le début 2021. Des crédits sont débloqués pour réaliser d'autres tranches jusqu'en 2024/2025.

Futur parc paysager du Coignet

La commission d'urbanisme du 07 octobre a permis de recueillir les avis des élus et de mettre différentes idées en exergue. Certaines ont été écartées en raison du caractère totalement inconstructible du site. Tous les desideratas retenus vont être communiqués à l'architecte paysagiste, qui va réaliser les dessins. Une commission urbanisme se

tiendra ensuite en sa présence afin qu'il puisse expliquer son parti-pris par rapport aux demandes transmises. Sur la base de nouveaux croquis, la commission se réunira une dernière fois et se prononcera.

Le projet sera également présenté à l'architecte des Bâtiments de France. Il ne faut cependant pas tarder, puisque les premiers arbres devront être plantés en novembre 2021. Cet espace d'une surface de 4,5 ha se veut un jardin propre et remarquable pour les générations futures. Il sera bien évidemment préservé de tout produit phytosanitaire. Réalisé en coopération avec l'association Vergers villageois, il constitue un enjeu stratégique pour l'avenir de la commune. L'Association des maires de France a d'ailleurs remarqué ce dossier au niveau national et le quotidien Maire info, destiné aux élus locaux, envisage de rédiger un article sur le projet. En attendant, la municipalité a fait réaliser un semis d'engrais vert pour ne pas laisser le terrain en friche. 12 variétés, soit 550 kg de graines, ont été semées afin d'obtenir un tableau multicolore dès le printemps prochain.



Points divers

Mylène Garcin a été élue vice-présidente du conseil communautaire de Cotelub. De nombreux dossiers sont en cours : loi LOMe d'orientation des mobilités (qui propose que les intercommunalités reprennent cette compétence), Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), bilan Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), Contrat de transition écologique (CTE), aménagement de la Bonde...

Ansois a obtenu l'an dernier une libellule au titre du label Ville nature. La commune peut candidater à nouveau pour se positionner en véritable territoire engagé pour l'écologie

Le Parc du Luberon a organisé de nombreuses visioconférences, notamment sur le thème du Contrat de transition énergétique. Les communes doivent faire remonter leurs projets à Cotelub pour obtenir des financements. Le Parc assure de son côté la cohérence des opérations et monte les dossiers.

Il a par ailleurs inscrit à son budget 84 000 € pour accueillir les enfants des écoles – dont celle d'Ansois – au château de Buoux. Il travaille également sur un projet d'abattoir de proximité qui se déplacerait de ferme en ferme, ainsi que sur la mise en conformité des cantines scolaires.

Une liste des agriculteurs implantés sur la commune va être dressée pour pouvoir les informer plus facilement. M. le maire rappelle son souhait de voir évoluer la réglementation pour permettre aux jeunes exploitants de construire une maison sur leurs terres.

Les coordonnées des activités de la commune à faire paraître

sur les panneaux de signalétique touristique ont été vérifiées et réactualisées.

Finalisation du marché d'entretien de l'éclairage public, dans lequel ont été ajoutés l'installation et le repli des illuminations de Noël.

Roselyne Adrian a été élue au conseil d'administration et à la commission qualité des Plus beaux villages de France. En 2019, sur 27 villages candidats, 8 sont entrés dans l'association. Sur 107 villages classés ré-expertisés, 101 ont été reconduits, 5 ont été déclassés et un est en déclassé potentiel. L'association compte à ce jour 159 villages.

- REUNION DU 13 DECEMBRE -

Urbanisme

Bonhomme – Chemin de la Tinette – Piscine – Déclaration préalable du 30/11 | Di Tucci – Chemin des Écoliers – Maison avec abri voiture – Permis accordé le 03/12

Prêt relais

Divers travaux d'un montant global de 384 052 € vont bientôt débuter. Tous ont fait l'objet de demandes de subventions qui, bien que notifiées, n'ont pas encore été versées. Afin de gérer au mieux les finances de la commune, un prêt relais de courte durée va être sollicité dans le cadre de la loi Dailly.

Cimetière

Les travaux d'extension entamés fin novembre se terminent. Le prix de vente de chacun des 9 caveaux de 3 place, qui ne peut excéder le coût de revient de la construction, est fixé à 4 160 €. Afin de réactualiser les charges d'entretien, le tarif des concessions cinquantenaires passe de 457,35 € à 460 €.



Compte personnel de formation

Le compte personnel de formation (CPF) est mis en place au profit de tous les agents de la collectivité. Il s'agit d'un crédit d'heures de formation pris en charge par l'employeur afin de faciliter un projet d'évolution professionnelle.

Convention de prêt et subventions

La salle des associations est prêtée à titre gratuit aux associations ansouisiennes, auxquelles il est désormais demandé de signer une convention d'utilisation. Le même type de document, destiné à responsabiliser les utilisateurs, sera prochainement établi pour la mise à disposition du foyer rural.

La commune alloue par ailleurs chaque année des subventions aux associations. Leur versement reste conditionné à des pièces justificatives permettant d'en déterminer le montant. Toute demande devra désormais être formulée via un document au format numérique, à remplir en ligne sur le site de la mairie.

Cabinet médical

Depuis 2010, la commune loue au cabinet médical un local de 37 m² situé place St-Elzéar. Le loyer, les impôts et autres charges locatives sont partagés entre tous les locataires : médecin, infirmières et masseur kinésithérapeute. Cette répartition est modifiée suite à l'installation d'une ostéopathe, Mme Grogno.

Points divers

L'architecte paysagiste chargée du projet d'aménagement du parc paysager du Coignet, Mme Lefevre, a été rencontrée afin de lui présenter l'ensemble des desideratas des élus. Son projet, très orienté "développement durable", prend en considération la facilité d'entretien de l'ensemble. Un nouveau plan sera présenté avant une réunion avec l'association Libellules et coccinelles Verger villageois, dont l'objet est de créer et d'entretenir le futur verger conservatoire bio.

D'après les simulations de l'Agence de l'eau, qui a établi une carte précise du réchauffement climatique, la température devrait augmenter de 2.3°C dans notre secteur d'ici 2085. Pour éviter que les cours d'école ne deviennent trop chaudes, un appel à projets a été lancé et relayé localement par le Parc du Luberon sous l'appellation "Un coin de nature pour la pluie". Un technicien va assister les communes – dont Ansois – pour monter un dossier de désimperméabilisation.

La municipalité envisage la mise en place d'une application mobile d'information. Il s'agit d'améliorer la communication avec les habitants en les informant en temps réel sur les événements municipaux au travers d'un fil d'actualité. Plusieurs prestataires ont fait connaître leurs produits, des rencontres vont être organisées.

Désaccord des membres du conseil suite à la proposition de réunir un comité de sélection des artistes susceptibles d'exposer leurs œuvres dans les salles communales. La municipalité les met à disposition à titre onéreux sans porter de jugement. Cela permet de conserver une certaine variété qui correspond à la demande locale.

Ansois a signé un contrat – mutualisé au sein de Cotelub – avec la société Lexagone pour l'assistance à la mise en place du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Un premier rendez-vous téléphonique concernant les traitements des données relatives à la gestion des ressources humaines a eu lieu. Les autres thèmes (comptabilité, archives...) seront abordés lors d'entretiens ultérieurs.

Les architectes de la société MAP travaillent de concert avec les services de l'État pour finaliser le dossier d'aménagement du Colombier. Une fois validé le projet sera présenté aux élus fin janvier ou début février 2021, avant dépôt du permis.



Vers 1935

Boulevard des Platanes

Janvier 2021

